



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/09/2019) - Direction générale de l'Energie

1. Contrôle effectué par:

J. VAN HEMELEN organisme de contrôle asbl
Service Externe pour les Contrôles Techniques
Agent-visiteur: Martin Adrian Guzman Perez

Hallesesteenweg 228
B-1640 Rhode-Saint-Genèse
Tel: 02/3805271

Email: info@vanhemelen.org
TVA: BE 0422.507.353

2. Identification des tiers:

Client WAUTIER Sébastien Ets.
Rue de l'Athénée 4/005
1400 Nivelles
E-mail: etswautier@gmail.com
Tel: 0496/96.80.57
TVA: BE0798942874

Propriétaire:

Installateur: WAUTIER Sébastien Ets.
Rue de l'Athénée 4/005
1400 Nivelles
BE0798942874

3. Identification de l'installation électrique

Lieu: Rue de l'Enseignement 49, 1400 NIVELLES
Type d'installation: unité d'habitation
Autres données:

Code EAN: 541449020703175938
N° compteur: 69585881
N° compteur nuit:
Cabine haute tension privée: Non

4. Données du contrôle:

Type de contrôle: Contrôle de conformité avant la mise en usage – modification/extension importante (6.4.)
Temps (s.p.): 11:20 - 12:10
Dates de la réalisation de l'installation: à partir du 1/06/2020
Autres données: Autres références légales: p.a.
Dérogations:

5. Données de l'installation électrique:

Tension et nature du courant: 3x230Vac
Type d'électrode de terre: Piquet de terre
Type de schéma de mise à la terre: TT
Canalisation d'alimentation type: VVB
Canalisation d'alimentation diam(mm²): 10
Nombre de tableaux: 1
Nombre de circuit: 17
Valeur nom. de la protection de branchement(A): 40
Type de coupure générale: ALG DIFF
Dispositif à courant différentiel générale: 4P DIFF 40A 300mA type A
Dispositif à courant différentiel supplémentaire: 4P DIFF 40A 30mA type A x 2



Schémas et plans de l'installation

Schéma unifilaire:	OK	Documents des installations de sécurité:	p.a.
Plan de position:	OK	Documents des installations critiques:	p.a.
Croquis sommaire:	p.a.	Document des influences externes:	p.a.
Plan d'évacuation:	p.a.		

Description générale des circuits:

- 1X 3P AUT 32A XVB 6mm²
- 1X 3P AUT 25A VOB 4mm²
- 1X 2P AUT 20A VOB 2,5mm²
- Via Diff 30mA 1
- 6X 2P AUT 16A VOB 2,5mm²
- 1X 2P AUT 20A VOB 2,5mm²
- Via Diff 30mA 2
- 4X 2P AUT 16A VOB 2,5mm²
- 3X 2P AUT 20A VOB 2,5mm²

6. Résultats du contrôle

6.1 Mesures et essais

Résistance de dispersion de la prise de terre:	16,00 Ω	Continuité des conducteurs de protection(PE):	OK
Valeur de la résistance d'isolement général:	1,00 MΩ	Continuité des conducteurs de protection(LEP):	OK
Test des dispositifs à courant différentiel (test boucle de défaut):	OK	Continuité des conducteurs de protection(LS):	OK
Test des dispositifs à courant différentiel (bouton de test):	OK	Test du déclenchement des install. de prod. décentralisées:	p.a.

6.2 Infractions constatées

Néant

6.3 Remarques

Néant



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/09/2019) - Direction générale de l'Energie

7. Conclusion du contrôle

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le: 17/01/2049. Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés. Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation étaient (ou) ont été scellées.

Agent-visiteur: Martin Adrian Guzman Perez

8. Référence aux prescriptions réglementaires

1. Concerne le contrôle de conformité avant la mise en usage (6.4.), la visite de contrôle (6.5.), la visite de contrôle renforcement puissance ancienne installation (8.4.1.) et la visite de contrôle libre ancienne installation (8.4.3. ou 8.4.4.):

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu:

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique soient en tout temps observés.
- c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire.
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant.
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique.
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

2. Concerne la visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2.)

Le vendeur est tenu:

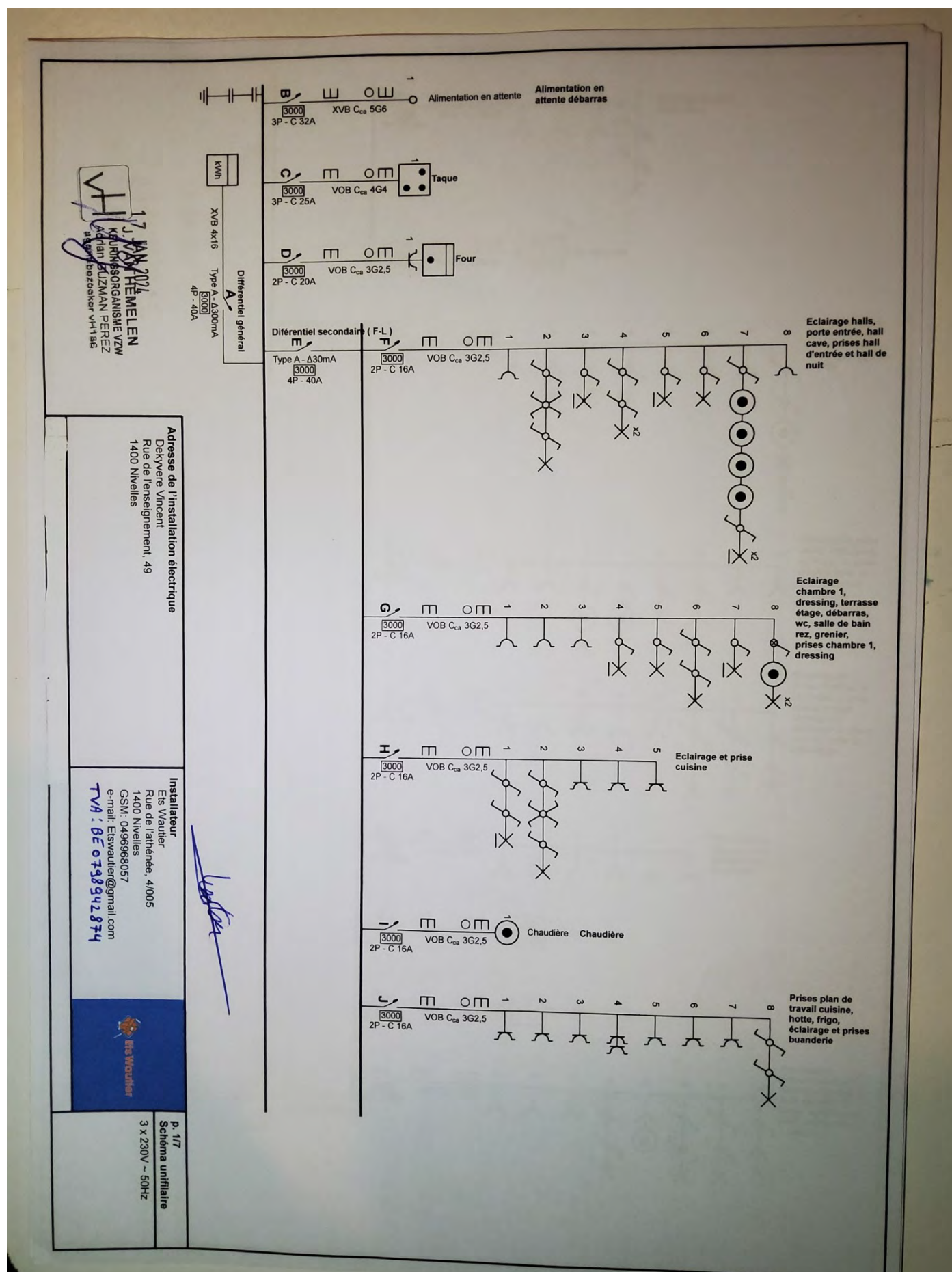
- a) de conserver le rapport de la visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique;
- b) de transmettre le dossier de l'installation électrique à l'acheteur lors du transfert de propriété;

L'acheteur est tenu:

- a) de communiquer à l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle son identité et la date de l'acte de vente.
 - b) d'exécuter les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la nouvelle visite de contrôle. Ils doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes. Dans le cas où, lors de la visite complémentaire des infractions subsistent ou au cas il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai d'un an expiré. Le vendeur et l'acheteur sont tenus d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.
- Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

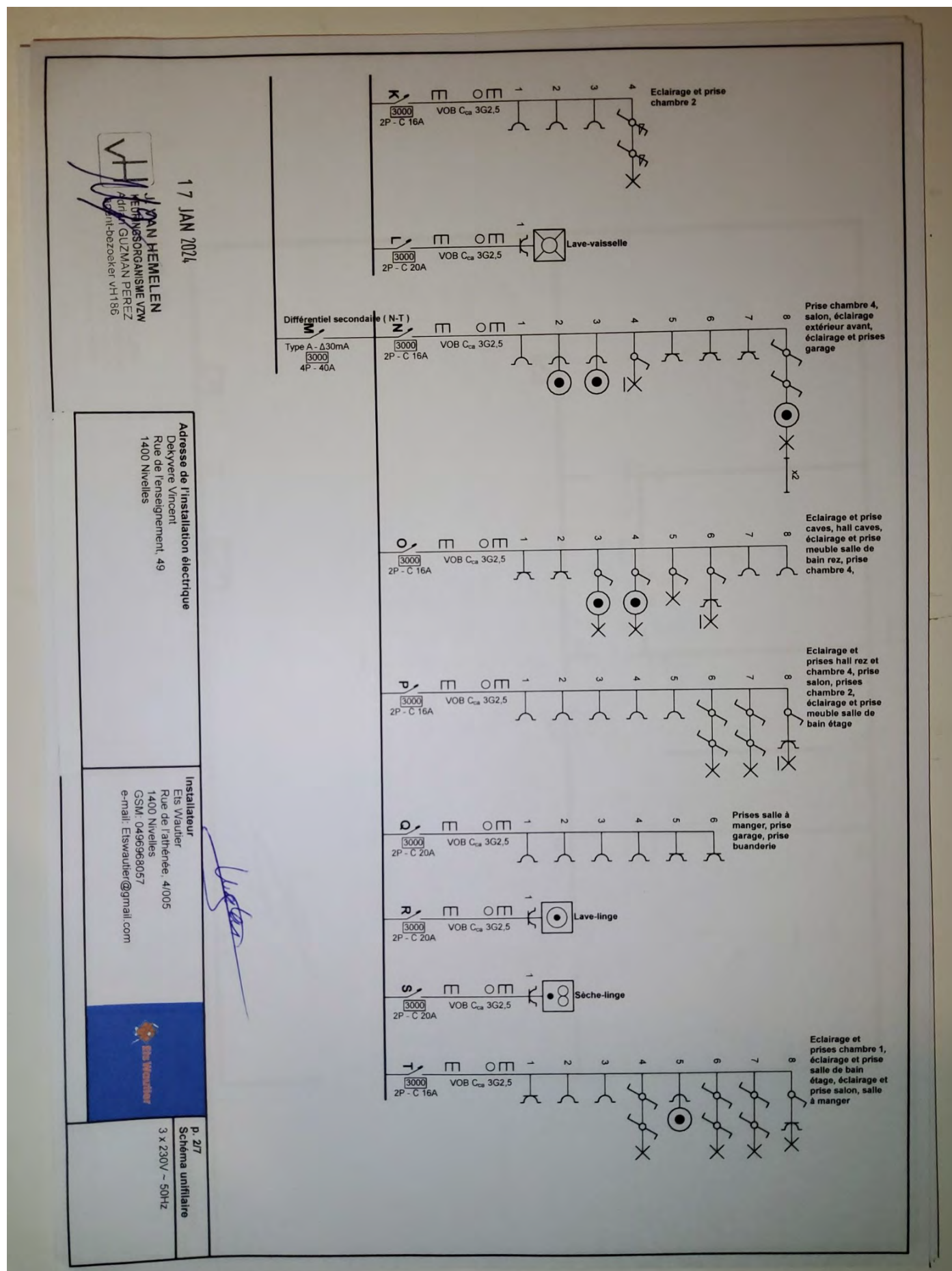
9. Annexes

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/09/2019) - Direction générale de l'Energie



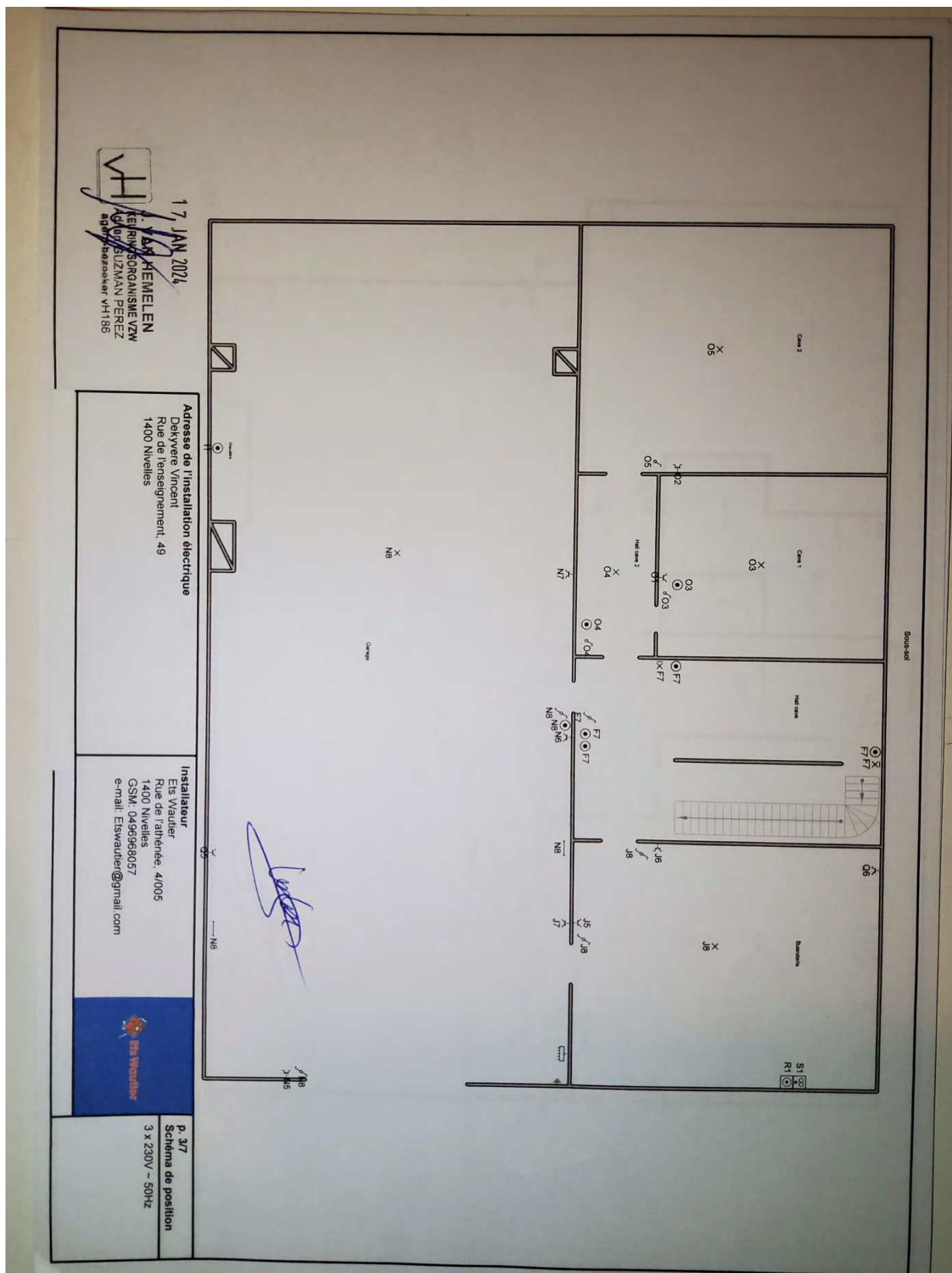


Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/09/2019) - Direction générale de l'Energie



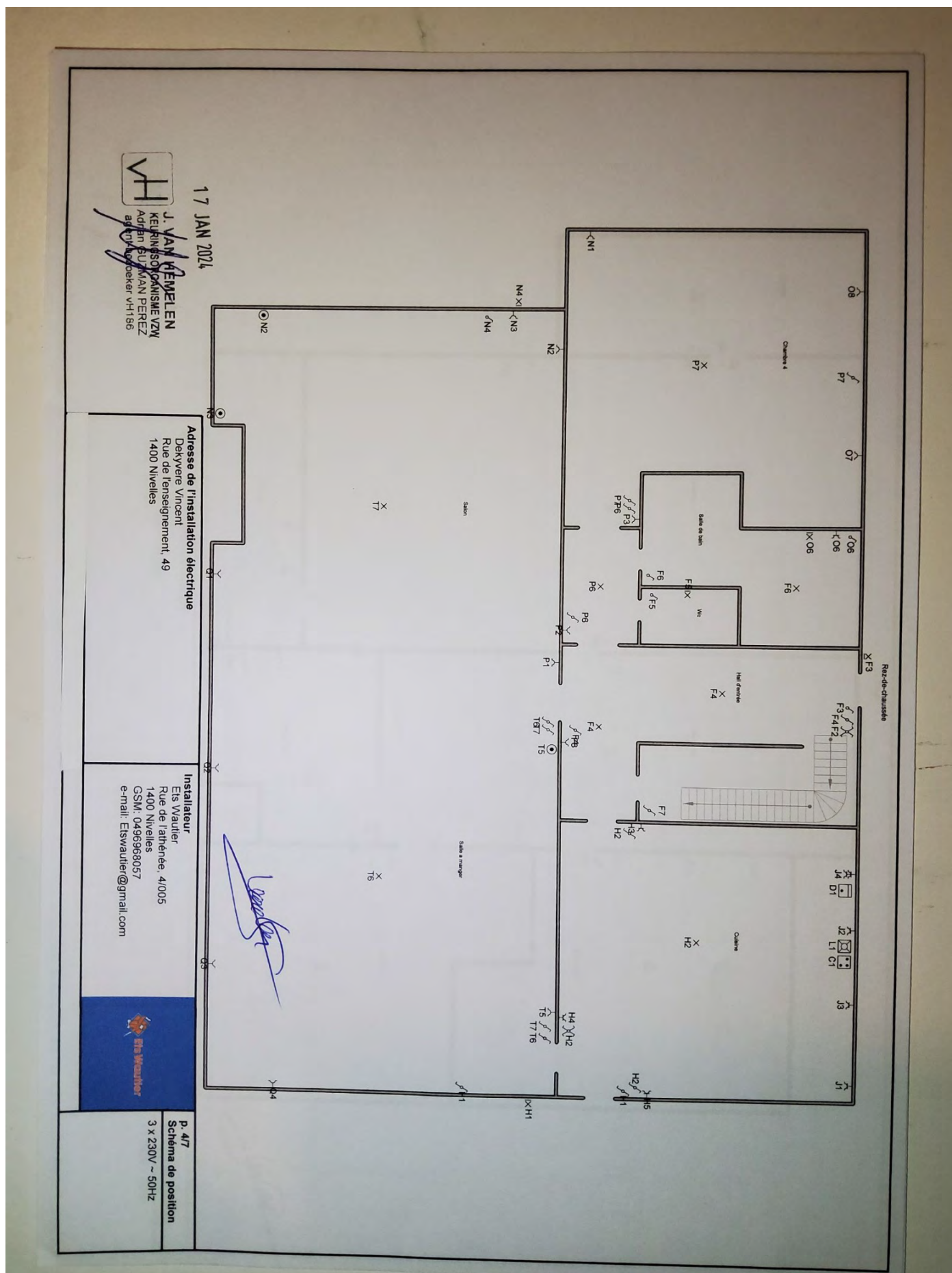


Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/09/2019) - Direction générale de l'Energie

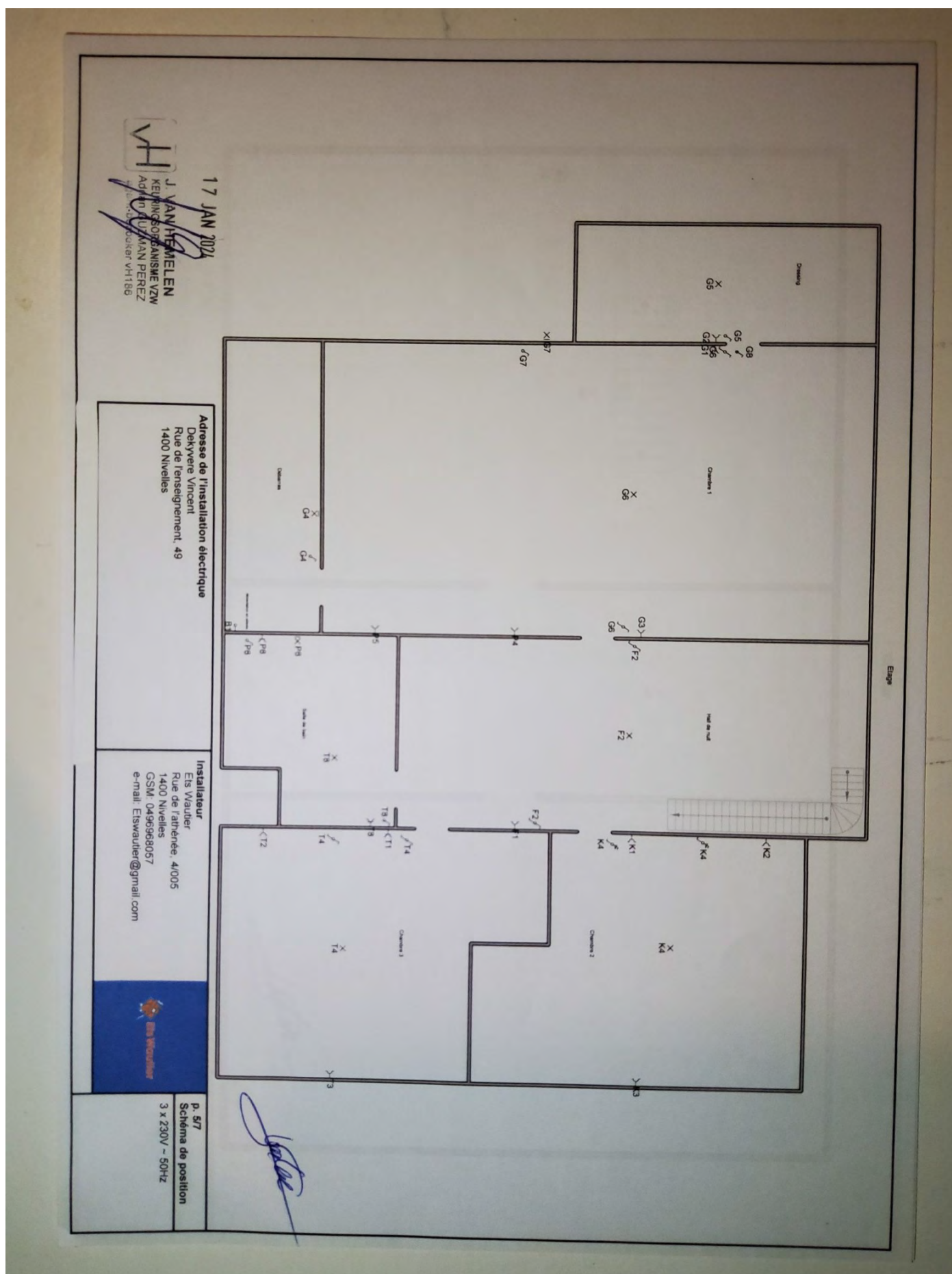




Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/09/2019) - Direction générale de l'Energie

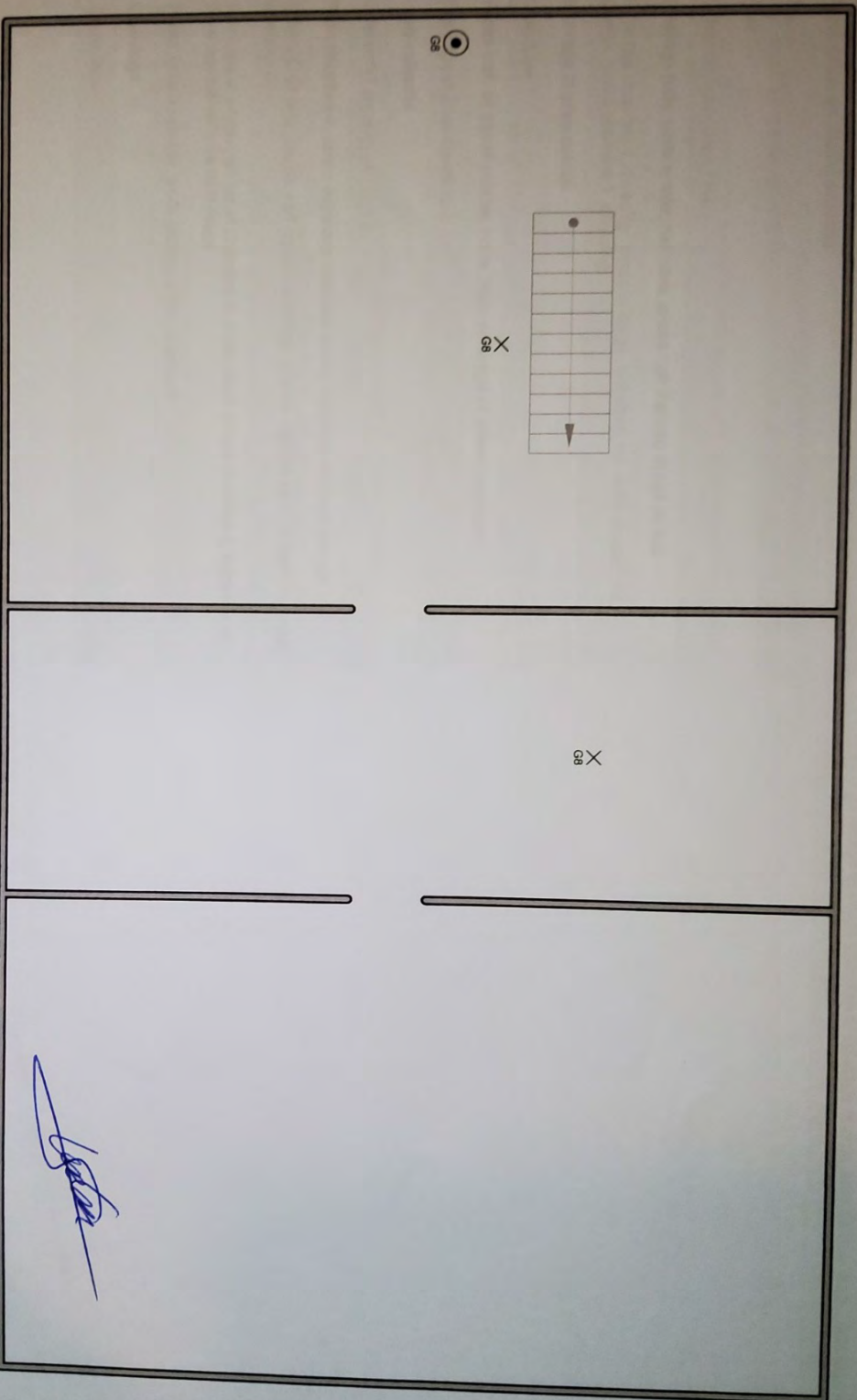
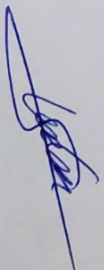


Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/09/2019) - Direction générale de l'Energie





Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/09/2019) - Direction générale de l'Energie

 J. VAN HEMELEN KEURINGSORGANISME VZW Adrian GIZMAN PEREZ Bontebroeksestraat 18 1400 Nivelles	17 JAN 2024		
			
Adresse de l'installation électrique Dekyvere Vincent Rue de l'enseignement, 49 1400 Nivelles		Installateur Els Wautier Rue de l'année, 4/005 1400 Nivelles GSM: 0498988057 e-mail: ElsWautier@gmail.com	
		P. 67 Schéma de position 3 x 230V ~ 50Hz	



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/09/2019) - Direction générale de l'Energie

A	Différentiel général
B	Alimentation en attente débarras
C	Taque
D	Four
E	Différentiel secondaire (F-L)
F	Eclairage halls, porte entrée, hall cave, prises hall d'entrée et hall de nuit
G	Eclairage chambre 1, dressing, terrasse étage, débarras, wc, salle de bain rez, grenier, prises chambre 1, dressing
H	Eclairage et prise cuisine
I	Chaudière
J	Prises plan de travail cuisine, hotte, frigo, éclairage et prises buanderie
K	Eclairage et prise chambre 2
L	Lave-vaisselle
M	Différentiel secondaire (N-T)
N	Prise chambre 4, salon, éclairage extérieur avant, éclairage et prises garage
O	Eclairage et prise caves, hall caves, éclairage et prise meuble salle de bain rez, prise chambre 4,
P	Eclairage et prises hall rez et chambre 4, prise salon, prises chambre 2, éclairage et prise meuble salle de bain étage
Q	Prises salle à manger, prise garage, prise buanderie
R	Lave-linge
S	Sèche-linge

T Eclairage et prises chambre 1, éclairage et prise salle de bain étage, éclairage et prise salon, salle à manger



J. VAN HEMELEN
KEURINGSORGANISME VZW
AGOTH DE LAMAN PEREZ
agent-licencié VH186

17 JAN 2024

Adresse de l'installation électrique
Dekyvere Vincent
Rue de l'enseignement, 49
1400 Nivelles

Installateur
Els Wautler
Rue de l'athène, 4/005
1400 Nivelles
GSM: 0490988057
e-mail: ElsWautler@gmail.com



P. 7/7
Liste des circuits
3 x 230V ~ 50Hz

[Signature]